



Commission juridique et technique

Distr. limitée
29 mai 2008
Français
Original : anglais

Quatorzième session

Kingston, Jamaïque

26 mai-6 juin 2008

Choix des candidats au programme de formation de l'Institut fédéral allemand des géosciences et des ressources naturelles

1. La Commission juridique et technique s'est réunie pour choisir les candidats au programme de formation proposé par l'Institut fédéral allemand des géosciences et des ressources naturelles (BGR), aux termes du contrat d'exploration des nodules polymétalliques conclu entre le BGR et l'Autorité internationale des fonds marins.
2. La Commission a été informée que le Secrétariat, après avoir reçu du contractant les informations relatives au programme de formation, avait suivi la même procédure que pour d'autres contractants. Cette procédure est résumée dans le document ISBA/14/LTC/4. Il a été demandé aux membres de l'Autorité, par une note verbale datée du 21 janvier 2008, de présenter des candidats pour la formation au plus tard le 30 avril 2008. Au total, 42 candidatures émanant de 18 pays membres de l'Autorité avaient été reçues à cette date. Pour chaque dossier, le Secrétariat a mis à la disposition de la Commission tous les documents présentés, dans leur langue originale.
3. À sa réunion du 19 mai 2008, la Commission a chargé un petit groupe de ses membres de procéder à un examen et à une évaluation préliminaires des candidatures et de lui faire rapport en réunion plénière. En choisissant les candidats, la Commission a tenu compte de l'article 27 du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone, dont elle a appliqué les dispositions, ainsi que des principes, politiques, directives et procédures applicables aux programmes de formation menés par d'autres contractants travaillant avec l'Autorité.
4. Après un examen soigneux de toutes les candidatures reçues et un débat approfondi, la Commission a présélectionné 11 candidats au programme de formation sur la base de leurs titres universitaires, de leur âge et de leurs connaissances linguistiques et en tenant compte de toute formation pertinente déjà reçue.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



5. Dans une deuxième étape, elle a classé les candidats restants selon leur expérience professionnelle, les raisons pour lesquelles ils souhaitaient suivre la formation offerte et l'intérêt que présentait le stage pour le gouvernement qui proposait leur candidature. Après avoir choisi le meilleur candidat possible pour chaque stage, elle a tenu compte du principe de la représentation géographique équitable, en gardant à l'esprit la nécessité de donner la priorité aux candidats venant de pays en développement.

6. La Commission a sélectionné les candidats suivants au programme de formation du BGR :

1. Heliarivonjy **Rakotondramano** (Madagascar)
2. Hla Myo **Tun** (Myanmar)
3. Yaya **Djire** (Mali)
4. Suzan Mohamed **El-Gharapawy** (Égypte)

7. La Commission a également choisi les candidats suppléants ci-après, classés par ordre de préférence, étant entendu que le candidat malgache suppléant remplacerait uniquement le premier candidat sélectionné originaire de Madagascar :

1. Tolojanahary **Randriamiantsoa** (Madagascar)
 2. Nesha **Nurse** (Barbade)
 3. Lucía Alejandra Villar **Muñoz** (Chili)
 4. Francisco Javier García **Villalobos** (Mexique)
-